REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES

ADULTES

1. ORGANISATION GENERALE

1.1 Structure

Le Championnat de France Interclubs « Départementale Val de Marne (ex Nationale VI°) » est une compétition se déroulant par équipes de quatre joueurs. Il est placé sous l’autorité d’un responsable (Eric CHARBONNEL) désigné par la Commission Technique du Département auquel appartient ce Championnat.

1.2 Déroulement de la Compétition

Le Championnat Départemental du Val-de-Marne se déroule par équipes de clubs affiliés à la FFE.

Un club peut engager plusieurs équipes en « Départementale ». Celles-ci seront réparties dans différents groupes s’ils existent. S’il n’y a qu’un groupe de Compétiteurs les Equipes d’un même club se rencontreront dès la première ronde ou le plus tôt possible afin de respecter la régularité de la Compétition.

Dans chaque Groupe ou dans le Groupe unique la compétition est organisée suivant le système « toutes rondes » c’est à dire que chaque équipe rencontre la totalité des autres équipes inscrites.

A l’issue de la saison :

- Sous réserve qu’au moins 4 équipes soit inscrites dans cette compétition, le nombre d’équipe du département accédant en IDF1 (ex Nationale V) est défini par la commission technique de la ligue en fonction du nombre d’équipes engagées au sein de tous les départements.

Au cas où une équipe refuserait cette accession, sa place serait attribuée à la formation placée immédiatement après elle. Dans le cas où des places seraient disponibles en National V (forfaits par ex.) la Commission Technique de la Ligue organisera des repêchages.

1.3 Engagements

Le formulaire d’engagement est adressé aux clubs du Département dès le début de la saison. Il doit être dûment rempli, de façon lisible, en respectant les instructions qui y figurent et retourné **avant le 03 octobre 2009** sous peine de non inscription au Championnat (**Départementale Val de Marne**).

Pour participer à ce championnat les clubs doivent mettre gratuitement à disposition un local permettant aux rencontres de se dérouler dans de bonnes conditions. Ils doivent également désigner un organisateur pour les rencontres, un responsable de l’équipe engagée et préciser les moyens d’accès aux lieux.

1.4 Licences

Les joueurs participant au Championnat Départemental Val de Marne doivent être licenciés à la FFE pour la saison en cours et ceci avant la première rencontre à laquelle ils participent. Si un joueur est dans l’incapacité de présenter sa licence, son capitaine rédige une attestation sur l’honneur certifiant qu’il est bien licencié dans son club. Un joueur ne peut être licencié que dans un seul club.

# II. ORGANISATION DE LA COMPETITION

2.1 Calendrier

Les dates des rondes sont inscrites dans le calendrier officiel de la Ligue d’Ile de France des Echecs et sont diffusées aux clubs.

A l’exception de la dernière ronde, les équipes peuvent s’entendre **pour avancer la date et ou l’heure de leur match** avec l’accord écrit du responsable de la compétition.

En cas de force majeure ce même responsable peut modifier la date des rencontres.  
Hormis les cas ci-dessus, les dates prévues sont impératives. En cas de non-respect un forfait est prononcé, sanctionnant l’équipe qui ne s’est pas présentée.

Les lieux et heures des rencontres sont précisés sur le calendrier envoyé aux clubs.

2.2 Organisation de la rencontre

Le club qui reçoit et notamment l’organisateur qu’il a désigné préparent matériellement la salle de jeu, s’inquiètent du bon accueil des joueurs qui se déplacent, du bon déroulement de la rencontre et de l’application du règlement. Il est veillé au respect des horaires et des conditions de jeu. Le meilleur esprit sportif doit régner entre les participants.

Afin de respecter les joueurs il n’est pas autorisé de fumer dans la salle de jeu ou dans la salle d’analyse.  
L’arbitre n’étant pas obligatoire à ce niveau de la compétition il est rappelé que chacun doit s’efforcer de trouver une solution en respectant l’esprit et le texte des règlements. Tout litige qui ne peut tranché à l’amiable lors de la rencontre, sera consigné par l’organisateur sur le procès verbal avec tous les renseignements et les points de vue des parties en cause.

Le club qui reçoit fournit le matériel nécessaire. En cas d’impossibilité il demande l’aide de l’équipe qui se déplace.

Toutes équipes n’ayant pas reçu ces appariements (dates et lieux) 5 jours avant la date prévue pour la première rencontre doit en informer le responsable de la compétition

III. DEROULEMENT DES RENCONTRES

3.1 Composition des Equipes

Chaque équipe est composée de quatre joueurs ou joueuses régulièrement licenciés à la FFE.

3.1.1.

Avant la rencontre les capitaines de chaque club inscrivent leur équipe sur le procès-verbal de rencontre suivant l’ordre des échiquiers (n°1,2,3,4,5,6). Ils échangent ensuite leurs feuilles et inscrivent à nouveau, dans le même ordre, devenu inchangeable sauf accord amiable ou erreur manifeste (notamment dans le classement ou l’ordre acceptable des joueurs suivant leur ELO)

S’ils le souhaitent les équipes peuvent demander l’inscription de l’ordre des joueurs sur une feuille mise sous enveloppe et remise à l’organisateur avant le début de la rencontre.

3.1.2

Au début de la Compétition, (en octobre), **l’ELO retenu pour chaque joueur est celui attribué en septembre**.

En ce qui concerne les joueurs ayant un ELO FIDE, cet ELO **sera réactualisé** en fonction de la publication du nouveau classement de janvier.

En ce qui concerne les joueurs ayant un ELO FFE, **le dernier paru sera utilisé pour chaque ronde.**

Les joueurs Non Classés sont assimilés par la FFE et peuvent avoir leur assimilation modifiée de 200 points en plus ou en moins sur demande du Président de leur club. Cette assimilation ne sera pas modifiée dans le cours de l’année sauf si le joueur est à son tour classé FFE ou FIDE.

Si deux joueurs ont une différence de classement au moins égale à 103 points ELO le moins bien classé ne peut être placé, sur la feuille de rencontre, avant celui dont l’ELO est le plus fort sous peine d’être pénalisé par un forfait administratif (partie perdue)

3.1.3.

Si un club a plusieurs équipes engagées dans des compétitions Interclubs un joueur ne pourra participer aux rencontres « Départementale Val de Marne » que dans la mesure où il n’a joué que deux fois au plus dans une autre épreuve de niveau plus relevé (National 1, 2, 3, 4 ou 5). Dans le cas contraire l’équipe fautive se verra pénalisée d’un forfait administratif sur le 1ier échiquier concerné et tous ceux qui suivent.

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre est considéré comme ayant participé à celle-ci.

3.2 Forfaits

Un joueur est présent s’il a pénétré dans la salle de jeu.

Une équipe doit au moins aligner trois joueurs licenciés et présents sinon elle perd la partie par 4 à 0 en points de parties.

Une équipe qui n’a pas la possibilité de se déplacer ou d’aligner au moins trois joueurs doit prévenir le club adverse **au moins 48 heures** avant le début de la rencontre prévue. Si, ne prévenant pas son adversaire dans les délais elle provoque un déplacement inutile, elle est tenue de rembourser les frais de déplacement engagés sur production des justificatifs.

En outre tout forfait sera sanctionné d’une amende de 50 €uros à régler au Comité Départemental du Val de Marne du jeu d’Echecs.  
Cette équipe pourra être éventuellement exclue des championnats de l’année suivante par une décision de la Commission Technique du département.

3.3 Règles du jeu

Les règles de la FIDE et de la FFE en cours au jour de la rencontre sont appliquées. Les parties sont comptabilisées pour le classement ELO français pour les joueurs disposant d’un classement ELO et pour le classement international (FIDE) pour les joueurs ayant un classement FIDE .

3.4 Décompte des points de rencontre

La rencontre gagnée est comptée 3 points, la rencontre nulle vaut 2 points et la rencontre perdue 1 point.

Toute rencontre perdue par forfait sportif est comptée 0 point.

Toute rencontre perdue à la suite de forfait(s) administratif(s) est comptée 1 point.

3.5 Durée des parties

40 coups/ 2 heures par joueur puis 1 heure K.O ou la cadence correspondante prévue à l’article 8 des règles générales. Le type de cadence doit être identique pour toutes les parties d’un même match.

En tout état de cause, la rencontre ne peut dépasser six heures de jeu. Si un joueur n’a pas pénétré dans la salle de jeu au bout d’une heure il est déclaré forfait.

3.6 Litiges

Si un litige survient entre deux équipes et qu’il ne peut être résolu immédiatement, il en est fait rapport sur la feuille de rencontre ou sur un feuillet séparé, contresigné des deux parties.  
Le responsable de la « Départementale Val de Marne » prendra contact, s’il le juge utile, avec les responsables des clubs ou toute personne dont il serait souhaitable d’avoir l’avis afin de résoudre le différend.  
Pour qu’un recours soit valable il doit être enregistré avant l’établissement du classement final de la compétition. Les litiges sont tranchés sans appel par la Commission Technique.

3.7 Procès verbal de la rencontre

Il est établi dès la fin de la rencontre, dûment complété et signé par les deux capitaines y compris les éventuelles réclamations.

**Chaque équipe doit adresser le procès-verbal de la rencontre le lendemain de la rencontre** au responsable de la « Départementale Val de Marne ».

IV - CLASSEMENTS ET RESULTATS

4.1 Décompte des points de partie

une partie gagnée est comptée 1 point, une partie perdue est comptée 0 point et une partie nulle est notée X et n’est pas comptabilisée dans le score final.

Une partie perdue par forfait est comptée :

- 1 point si une partie a été effectivement jouée sur l’un des échiquiers suivants l’échiquier concerné.

0 point dans les autres cas.

Lorsque le total des points de partie est négatif le résultat final de l’équipe est ramené à 0.

4.2 Gain de la rencontre

L’équipe qui totalise le plus de points de parties remporte la rencontre et est créditée de 3 points. En cas de rencontre nulle 2 points sont attribués à chaque équipe. S’il y a un perdant, il marque 1 point sauf si l’équipe est forfait. Dans ce dernier cas elle ne marque pas de point.

4.3 Forfait général

Au cas où une équipe déclare forfait sur trois rencontres elle est exclue du championnat et ses résultats ne sont pas comptabilisés dans le classement.  
Elle est par ailleurs exclue du championnat de l’année suivante.

4.4 Classement des équipes

Le classement final du championnat « départemental Val de Marne » est effectué en additionnant les points de rencontre.  
En cas d’égalité de points de rencontre, on utilise les résultats réalisés entre elles par les équipes à départager (points de match, puis différentiel, puis points « pour ».